



PENVÉNAN, le 05 décembre 2023,

Madame le Maire, Denise PRUD'HOMM,

Aux Conseillers Municipaux

INVITATION

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL

DATE : LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

HEURE : 20H00

LIEU : SALLE D'ANIMATION DE BUGUÉLÈS

ORDRE DU JOUR :

1. AFFAIRES FINANCIÈRES :

- Clôture du budget Rando-Gîte ;
- Budget Salles Communales : report des amortissements sur l'année 2025 ;
- Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2024 sur l'ensemble des budgets de la Commune ;
- Budget Commune, Budget Centre Nautique, Budget Centre de Vacances : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;
- Budget principal de la Commune - décision modificative n°6 - section d'investissement ;
- Actualisation des conditions d'attribution des dotations en nature.

2. PROJET DE CONSTRUCTION DU LOTISSEMENT COMMUNAL - RUE DES PROMENADES

- Approbation du contrat de concession d'aménagement du lotissement communal Rue des Promenades avec la SPLA Lannion Trégor Aménagement ;
- Approbation de la convention de rétrocession des équipements communs dans le domaine public communal ;
- Approbation des projets de travaux d'alimentation basse tension, d'éclairage public, de fourniture et pose du génie civil du réseau de communication électronique, réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22) ;
- Approbation de la convention fixant les modalités de participation financière avec la SPLA LTA dans le cadre des travaux réalisés par le SDE 22.

3. PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ÎLOT « LE COMMERCE » – RUE DE LA POSTE - CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS ET D'UN LOCAL COMMERCIAL :

- Approbation des projets de travaux d'alimentation d'éclairage public et de fourniture et pose du génie civil du réseau de communication électronique, réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22) ;
- Approbation de la convention fixant les modalités de participation financière avec la SPLA LTA dans le cadre des travaux réalisés par le SDE 22.



4. PROJET DE CESSION DU CHEMIN RURAL SITUÉ AU LIEU-DIT CLOC'H HOUARN
5. PROJET D'ADRESSAGE – DÉNOMINATION DES VOIES
6. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
7. QUESTIONS DIVERSES

Pour le Maire empêché
Le Maire, et par obligation,
l'Adjoint délégué.

Madame Denise PRUD'HOMM




M. Pierre SIMON